



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/2006/3
9 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Quatrième réunion
Rome (Italie), 15-17 novembre 2006
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME D'AIDE DESTINÉ AUX PAYS D'EUROPE ORIENTALE,
DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE AINSI QUE D'EUROPE DU
SUD-EST POUR QU'ILS INTENSIFIENT LEUR ACTION EN FAVEUR
DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Rapport sur les résultats de la phase préparatoire du Programme d'aide

Établi par le Président de la Conférence des Parties et le Président du Groupe de travail
de l'application en coopération avec le secrétariat de la Convention

1. Le Programme d'aide destiné aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE) a été adopté par la Conférence des Parties à sa troisième réunion tenue à Budapest du 27 au 30 octobre 2004. Il comprend deux phases, une phase préparatoire et une phase d'exécution.
2. Conformément à ce programme, le Bureau, conjointement avec le Groupe de travail de l'application et avec le concours du secrétariat de la Convention, a été prié de rendre compte à la Conférence des Parties des résultats de la phase préparatoire (CP/TEIA/2004/2, par. 52).
3. Le présent document contient un rapport sur les activités menées au cours de la phase préparatoire du programme jusqu'en septembre 2006. Toutefois, il ne s'agit pas du rapport final car cette phase n'est pas terminée (voir par. 13).

Étapes de la phase préparatoire

4. La phase préparatoire a pour but de préparer les pays de l'EOCAC et de l'ESE à recevoir une aide pour l'application de la Convention dans le cadre de la phase d'exécution du programme. Il s'agit de veiller à ce qu'une assistance soit fournie aux pays qui ont mené à bien les tâches fondamentales demandées par la Convention, telles qu'elles sont définies dans le programme d'aide (document CP.TEIA/2004/2, chap. IV), et qui se sont engagés à mettre en œuvre pleinement la Convention.

5. La phase préparatoire comprend les étapes suivantes:

Première étape – Accord sur la version définitive du programme, sa présentation pour adoption à la troisième réunion de la Conférence des Parties puis son adoption;

Deuxième étape – Organisation d'une réunion de haut niveau afin d'obtenir l'engagement des pays de l'EOCAC et de l'ESE de mettre en œuvre pleinement la Convention; et

Troisième étape – Missions d'enquête dans les pays concernés afin de vérifier que les tâches fondamentales de la Convention ont été exécutées et d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités.

Première étape

6. Toutes les Parties et les autres pays membres de la CEE ont pris connaissance du projet de programme d'aide et ont pu formuler des observations avant et pendant la troisième réunion de la Conférence des Parties. Au cours de cette réunion, la Conférence des Parties a adopté le programme d'aide.

Deuxième étape

7. Dans le cadre de la préparation de la Réunion de haut niveau, une déclaration d'engagement à adopter par les chefs de délégations des pays de l'EOCAC et l'ESE a été élaborée et a fait l'objet de consultations avec les représentants de toutes les Parties et des autres pays membres de la CEE.

8. La négociation du texte de la déclaration (CP.TEIA/2005/10) a été achevée lors de la réunion commune à composition non limitée du Bureau et du Groupe de travail de l'application (Varsovie, 14 septembre 2005). Trente pays, dont 17 pays de l'EOCAC et de l'ESE, étaient présents à la réunion et ont pris part aux négociations.

9. La Réunion de haut niveau a eu lieu les 14 et 15 décembre 2005 à Genève. Y ont participé des délégations de 34 pays membres de la CEE, dont 17 pays de l'EOCAC et de l'ESE ainsi que des représentants d'organisations internationales et du secteur privé (voir le rapport CP.TEIA/2005/12).

10. La réunion a atteint ses trois principaux objectifs:

a) Les participants sont parvenus à une communauté de vues sur les différentes tâches à exécuter au titre de la Convention et sur les moyens nécessaires à leur exécution;

b) Dix-sept pays de l'EOCAC et de l'ESE (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, ex-République yougoslave de Macédoine, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan et Ukraine) se sont fermement engagés à appliquer la Convention en adoptant la déclaration (CP.TEIA/2005/12, annexe); et

c) Les pays d'Europe centrale et occidentale ont appuyé l'application du programme d'aide, à la fois par des contributions financières et par des contributions en nature.

Troisième étape

11. Le principe des missions d'enquête dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE qui ont adopté la déclaration a été présenté à la Réunion de haut niveau.

12. Les pays de l'EOCAC et de l'ESE ont été priés de désigner un coordonnateur qui serait chargé de préparer les missions. Ils ont aussi été invités à faire connaître au secrétariat les périodes qui leur conviendraient le mieux pour accueillir ces missions.

13. Des 17 pays qui ont adopté la déclaration d'engagement, 16 ont fourni au secrétariat les informations demandées. Huit d'entre eux (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, République de Moldova, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine et Tadjikistan) ont fait savoir qu'ils souhaiteraient accueillir une équipe d'enquête entre mai et juin 2006. Quatre pays (Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ukraine) ont indiqué l'automne 2006. Quatre autres (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ouzbékistan et Serbie) ont informé le secrétariat qu'ils ne seraient pas en mesure d'accueillir une mission avant 2007. La date de la mission au Monténégro sera précisée ultérieurement¹. Le seul pays qui n'ait fourni aucune information au secrétariat est la Fédération de Russie.

14. Le programme des missions consistait notamment en réunions avec des représentants des autorités compétentes, des points de contact établis en vertu du Système de notification des accidents industriels de la CEE, de certaines autorités locales et des activités dangereuses. Les programmes ont été élaborés par les coordonnateurs de missions en coopération avec le secrétariat.

15. Le chef et les membres de l'équipe avaient été sélectionnés par le secrétariat conformément aux mandats des équipes d'enquêtes acceptés par le Bureau de la Conférence des Parties.

16. Les équipes devaient évaluer l'exécution des tâches fondamentales; dresser une liste des domaines dans lesquels il faudrait entreprendre des activités de renforcement des capacités et dispenser des services consultatifs; déterminer s'il était possible et nécessaire de lancer des projets pilotes transfrontières et des exercices conjoints avec les pays voisins de l'EOCAC et de l'ESE; et consigner leurs conclusions dans un rapport.

¹ La République du Monténégro est devenue indépendante le 3 juin 2006 à la suite d'un référendum du 21 mai 2006.

17. Au cours de la période de mai à septembre 2006, les équipes d'enquête se sont rendues dans 11 pays comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Missions, dates et équipes

Pays visité/rapport de la mission	Date	Chef d'équipe	Membres de l'équipe
Tadjikistan/ ECE/CP.TEIA/AP.1	9-13 mai	M. Bruno Frattini (Italie)	M. Massimo Cozzone (Italie) M. Victor Novikov (PNUE)
Bélarus/ ECE/CP.TEIA/AP.2	14-17 mai	M. Ryszard Grosset (Pologne)	M. Pavel Danihelka (République tchèque) M ^{me} Ellena Veligosh (PNUE)
Azerbaïdjan/ ECE/CP.TEIA/AP.3	21-25 mai	M. Ernst Berger (Suisse)	M. Jan Roed (Norvège) M. Otto Simonett (PNUE)
République de Moldova/ ECE/CP.TEIA/AP.4	28-31 mai	M. Ludwig Dinkloh (Allemagne)	M ^{me} Lena Tellvik (Suède) M ^{me} Ellena Veligosh (PNUE)
Ex-République yougoslave de Macédoine/ ECE/CP.TEIA/AP.5	28-30 mai	M. Cornelis van Kuijen (Pays-Bas)	M. Ennio Aquilino (Italie) M ^{me} Tsvetelina Filipova (Centre régional pour l'environnement)
Bulgarie/ ECE/CP.TEIA/AP.6	31 mai-2 juin	M. Cornelis van Kuijen (Pays-Bas)	M. Ennio Aquilino (Italie) M ^{me} Tsvetelina Filipova (Centre régional pour l'environnement)
Roumanie/ ECE/CP.TEIA/AP.7	12-14 juin	M. Bruno Frattini (Italie)	M. Tomas Trcka (Slovaquie) M. Daniele Roscino (Italie)
Arménie/ ECE/CP.TEIA/AP.8	18-22 juin	M. Ernst Berger (Suisse)	M. Thord Tarnbrant (Suède) M. Lukasz Wyrowski (CEE)
Géorgie/CRP.1	29 août-1 ^{er} sept.	M. Cornelis van Kuijen (Pays-Bas)	M ^{me} Hanna Makinen-Sundstrom (Suède) M. Tomas Trcka (Slovaquie)
Kirghizistan/CRP.2	12-15 sept.	M. Bruno Frattini (Italie)	M. Massimo Cozzone (Italie) M. Viktor Novikov (PNUE)
Ukraine/CRP.3	17-20 sept.	M. Cornelis van Kuijen (Pays-Bas)	M. Lajos Kataj-Urban (Hongrie) M ^{me} Hanna Makinen-Sundstrom (Suède)

18. Une mission préalable a été organisée en Bosnie-Herzégovine afin de s'assurer que les autorités comprenaient bien les tâches fondamentales que le pays doit avoir exécutées avant que soit organisée la mission d'enquête. M. Lajos Kataj-Urban (Hongrie) et Mme Jasmina Karba (Slovénie) ont participé à cette mission préalable, représentant le Bureau et la Conférence des Parties.

Principales conclusions

19. Selon les rapports de mission (ECE/CP.TEIA/AP.1 à 8 et CRP.1 à 3, chap. II et III), six pays (Arménie, Bélarus, Bulgarie, République de Moldova, Roumanie et Ukraine) ont exécuté les tâches fondamentales requises par le programme. Les équipes d'enquête ont recommandé que ces pays reçoivent une aide dans le cadre du programme.

20. Trois pays (Azerbaïdjan, Kirghizistan et Tadjikistan) n'ont pas mené à bien toutes les tâches fondamentales demandées par la Convention. L'Azerbaïdjan n'a pas encore mis en place un point de contact pour le Système de notification des accidents industriels de la CEE (tâche G). Le Kirghizistan et le Tadjikistan n'ont pas achevé la mise en place de ce Système au niveau national et n'ont pas désigné l'autorité chargée de la coopération bilatérale, y compris de la notification des activités dangereuses aux pays voisins (tâches E et H). En outre, le Kirghizistan doit encore déterminer le rôle des autorités compétentes dans la mise en œuvre de la Convention. Les équipes ont recommandé que ces trois pays achèvent d'exécuter ces tâches le plus rapidement possible, et de préférence avant novembre 2006, afin qu'ils puissent en faire état à la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

21. Enfin, la mission en ex-République yougoslave de Macédoine a montré que le pays n'avait pas les capacités voulues pour exécuter les tâches fondamentales et qu'il avait besoin d'une aide de la Conférence des Parties à cet égard. Les équipes ont recommandé que soit organisée une activité de sensibilisation à la Convention et qu'une assistance soit fournie pour la mise en place d'un cadre institutionnel qui facilitera l'accomplissement de ces tâches. Il convient en outre d'aider le pays à élaborer un plan d'action pour l'exécution des tâches fondamentales.

22. Au moment où le présent document a été établi, le rapport de la mission d'enquête en Géorgie n'était pas encore disponible.

Besoins d'assistance

23. Chaque équipe a déterminé aussi les besoins relatifs aux activités de renforcement des capacités. Ces besoins ont été examinés principalement avec les représentants des autorités compétentes mais aussi avec les représentants d'autorités locales et les représentants d'activités dangereuses (ECE/CP.TEIA/AP.1 à 8 et CRP.1 à 3, chap. IV). Ils ont été identifiés pour les domaines décrits dans les sections A à J du Programme d'aide et sont résumés ci-après.

24. *Section B (La Convention et le cadre juridique national)*: Plusieurs pays ont demandé des services consultatifs juridiques afin de les aider à améliorer leur législation. Certains souhaitent recevoir une aide pour évaluer leur législation et déterminer ses lacunes par rapport à la Convention. D'autres ont fait état de besoins particuliers tels que: a) aide pour l'introduction du principe pollueur-payeur; b) dispositions relatives à la responsabilité des exploitants d'activités dangereuses; et c) systèmes d'assurance responsabilité civile obligatoire pour les dommages causés par des accidents industriels.

25. *Section C (Autorité compétente)*: De nouvelles améliorations doivent être apportées à la coopération entre les diverses autorités nationales, entre ces autorités et les autorités régionales et locales ainsi qu'avec les entités industrielles. Les pays ont demandé que des ateliers soient organisés sur ces questions afin de renforcer les qualifications du personnel de leurs autorités compétentes. Ils souhaitent également qu'une formation soit dispensée pour faire connaître les bonnes pratiques concernant l'utilisation efficace des ressources humaines et financières.
26. *Section D (Identification des activités dangereuses)*: Il est nécessaire d'organiser un atelier pour le personnel des autorités compétentes et de former ce personnel afin d'améliorer son aptitude à mettre en œuvre l'annexe I de la Convention et les critères concernant l'identification des substances et le choix du site. Pour la plupart, les pays dans lesquels se sont rendus les équipes d'enquête ont exprimé leur intérêt pour de telles activités. Ils souhaitent aussi avoir accès aux bases de données des substances chimiques et recevoir une formation pour pouvoir les utiliser.
27. *Section E (Notification des activités dangereuses aux pays voisins)*: De nombreuses missions ont signalé qu'une aide était nécessaire pour renforcer la coopération transfrontière, y compris pour la notification des activités dangereuses. Les pays d'Asie centrale souhaitent recevoir une aide pour parvenir à une communauté de vues à cet égard.
28. *Section F (Mesures préventives)*: Dans leur majorité, les pays souhaitent être aidés à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces. Le personnel des services responsables devrait recevoir une formation dans ce domaine. Une formation est souhaitée pour les inspecteurs chargés de vérifier l'application des systèmes de sécurité. Certains pays ont demandé un séminaire sur les méthodes d'évaluation des risques, les systèmes de gestion de la sécurité et les normes de sécurité. L'assistance demandée concerne aussi la mise au point et l'amélioration des systèmes de surveillance des activités dangereuses.
29. *Sections G et H (Points de contact aux fins de la notification des accidents industriels et de l'assistance mutuelle, Système de notification des accidents industriels)*: Il a été demandé que le personnel des points de contact soit formé à l'exploitation du Système de notification des accidents industriels de la CEE.
30. *Section I (Préparation aux situations d'urgence, intervention et assistance mutuelle)*: Il faudrait organiser des séminaires sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de plans d'urgence, notamment pour établir des plans d'urgence à l'extérieur du site qui soient compatibles avec ceux des autres pays dans les zones frontalières. La plupart des pays souhaitent renforcer leur capacité d'assistance mutuelle grâce à une formation multilatérale et désirent être informés des bonnes pratiques pour atténuer les effets des situations d'urgence dans les zones frontalières. Certains pays ont formulé des demandes particulières: a) aide pour utiliser le logiciel d'établissement de modèles mathématiques des zones de contamination chimique, et formation du personnel dans ce domaine; b) bonnes pratiques en matière d'atténuation des effets des accidents industriels sur les cours d'eau et; c) amélioration des structures existantes, ou mise en place de nouvelles structures pour la préparation aux situations d'urgence à l'échelle nationale, régionale et locale, en indiquant les ressources humaines et financières nécessaires.
31. *Section J (Information et participation du public)*: Certains pays se sont déclarés intéressés par une formation ou un séminaire sur les moyens de faire participer le public aux questions liées à la prévention, à la préparation et à l'intervention en cas d'accidents industriels.

32. Les besoins identifiés par les équipes d'enquête complètent la liste des besoins qui avait été dressée par le Groupe de travail de l'application d'après les rapports sur l'application pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE. Ces deux sources d'information fournissent une bonne base pour déterminer des priorités dans l'aide à fournir.

Ressources nécessaires pour la phase préparatoire

33. L'exécution de la phase préparatoire, en particulier la Réunion de haut niveau et les missions d'enquête, ont exigé des ressources humaines et financières.

34. Ces ressources ont été fournies par le budget ordinaire des Nations Unies, les contributions financières extrabudgétaires de pays d'Europe centrale et occidentale au Fonds d'affectation spéciale de la Convention, et des contributions en nature. Ces dernières ont été essentiellement le fait de pays proposant leurs experts pour participer aux équipes d'enquête. Le tableau 2 indique les contributions financières extrabudgétaires et les contributions en nature fournies au Programme d'aide à ce jour.

Tableau 2. Contributions financières extrabudgétaires et contributions en nature

Pays donateur	Contributions financières en dollars des États-Unis	Contributions en nature
Italie	106 994	Services d'experts et frais de voyage pour les missions au Tadjikistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Bulgarie, en Roumanie et au Kirghizstan
Pays-Bas	79 576	
Suisse	49 877	Services d'experts et frais de voyage des experts du PNUE pour des missions au Tadjikistan, au Bélarus, en Azerbaïdjan, en République de Moldova et au Kirghizstan
Norvège	37 998	Services d'experts et frais de voyage pour une mission en Azerbaïdjan
République tchèque	4 000	Services d'experts pour une mission au Bélarus
Slovénie	6 024	Services d'experts et frais de voyage pour une mission préalable en Bosnie-Herzégovine
Pologne	5 882	Services d'experts pour une mission au Bélarus
Autriche	5 000	
Suède	-	Services d'experts et frais de voyage pour des missions en République de Moldova, Arménie, Géorgie et Ukraine
Slovaquie	-	Services d'experts et frais de voyage pour des missions en Roumanie et Géorgie
Hongrie	-	Services d'experts pour une mission en Ukraine et services d'experts et frais de voyage pour une mission préalable en Bosnie-Herzégovine
Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale	-	Services d'experts pour des missions en ex-République yougoslave de Macédoine et Bulgarie

35. La participation de 32 représentants de pays de l'EOCAC et de l'ESE à la Réunion de haut niveau a été financée grâce au Fonds d'affectation spéciale. Ce financement s'est élevé à 47 500 dollars des États-Unis.

36. Le coût de 11 missions d'enquête a été estimé à 125 000 dollars des États-Unis dont 60 % ont été couverts par des contributions en nature. Il s'agissait des services de tous les membres de l'équipe et d'un chef d'équipe ainsi que les frais de voyage de la plupart des membres de l'équipe. Le tableau 3 indique le coût estimé de ces missions.

Tableau 3. Coûts des missions d'enquête²

Pays	Coût estimé total des missions d'enquête	Partie financée par le Fonds d'affectation spéciale	Valeur estimée des contributions en nature
Tadjikistan	14 500	5 700	8 800
Bélarus	9 500	2 500	7 000
Azerbaïdjan	13 000	5 100	7 900
République de Moldova	9 500	4 000	5 500
Ex-République yougoslave de Macédoine	9 500	3 200	6 300
Bulgarie	9 500	2 700	6 800
Roumanie	9 500	3 500	6 000
Arménie	13 000	7 300	5 700
Géorgie	13 000	4 400	8 600
Kirghizstan	14 500	4 200	10 300
Ukraine	9 500	5 000	4 500
	125 000	47 600	77 400

37. Les coûts de la gestion du programme et des installations de réunion ainsi que de l'interprétation ont été imputés sur le budget ordinaire des Nations Unies. Les dépenses d'appui au programme de mai 2005 à septembre 2006 (s'élevant à 117 000 dollars des États-Unis) ont été couvertes par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

² Le Bureau a décidé d'évaluer comme suit le coût des services d'experts: 2 400 dollars des États-Unis pour les pays d'Asie centrale, 2 200 dollars des États-Unis pour les pays du Caucase, et 2 000 dollars des États-Unis pour les autres pays de l'EOCAC et de l'ESE, s'agissant des chefs d'équipe, et 75 % de ces chiffres pour les membres de l'équipe.

Conclusions et enseignements tirés

38. Des 19 pays de l'EOCAC et de l'ESE, 17 ont participé activement à la préparation de la Réunion de haut niveau et y ont déclaré leur engagement à appliquer la Convention. Onze d'entre eux ont déjà accueilli des équipes d'enquête.

39. Six pays ont mené à bien toutes les tâches fondamentales définies par le Programme d'aide et montré ainsi qu'ils étaient prêts à participer à la phase d'exécution du programme. Avec les équipes d'enquête, ils ont identifié les domaines dans lesquels ils ont besoin d'une aide pour progresser sur la voie d'une pleine application de la Convention. Tel était également le cas de trois autres pays qui devraient achever l'exécution des tâches fondamentales avant la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

40. La phase préparatoire du Programme d'aide s'est donc avérée très utile pour préparer les pays de l'EOCAC et de l'ESE aux activités d'assistance et elle a permis de s'assurer que ces pays tireraient profit de ces activités.

41. Néanmoins, elle a montré que certains pays n'étaient pas prêts à bénéficier d'une aide pour des questions plus complexes et qu'il fallait plutôt les aider à renforcer leur capacité à exécuter les tâches fondamentales. La Conférence des Parties est donc invitée à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider ces pays qui, bien entendu, seront invités à participer aux activités de la phase d'exécution dès qu'ils auront achevé de mener à bien les tâches fondamentales.

42. La phase préparatoire se poursuivra pour les pays qui n'ont pas encore accueilli une équipe d'enquête. Ces pays devraient faire savoir au secrétariat de la Convention qu'ils sont prêts à montrer qu'ils ont achevé les tâches fondamentales.
